

FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER

F.I.P.S -M

A.s.b.l – Association sans but lucratif

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg F7236



REGLEMENTS BORD DE MER

(Version : Prague 28 avril 2017)

Table des Matières :

Règlement Pêche en Bord de Mer.....	3
A. Organisation.....	3
B. Catégories de pêcheurs.....	3
C. Composition des équipes.....	3
D. Directives générales pour la Pêche sur la plage, Pêche dans les Rochers, Pêche à partir d'Installations portuaires et Pêche au Flotteur.....	4
E. Pêche sur la Plage	5
F. Pêche dans les Rochers.....	7
G. Pêche à partir d'installations portuaires.....	8
H. Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires.....	8
I. Classement.....	8
1. Classement par Poids:	8
2. Classement par Longueur:.....	8
3. Classement par Points "Catch and Release":	9
4. Classement journalier.....	9
5. Classement final	10
6. Cas d'égalités au Classement	10
7. Classement des pêcheurs (et des équipes) sans poissons	12
8. Compétitions en Paires	12
9. Generalités pour le classement.....	13
J. Résultats et Trophées	13
K. Protestation	14

Règlement Pêche en Bord de Mer

A. Organisation

1. Le nombre de secteurs est déterminé par le nombre maximal de pêcheurs permis par équipe.
2. Lors des championnats un seul pêcheur (ou une paire) d'une nation/club par secteur est permis.
3. Les secteurs doivent être espacés au moins de 20 mètres (30 mètres pour les championnats paires). Une zone tampon de 20 mètres (30 mètres pour les championnats paires) devra être réservée de part et d'autre d'un obstacle comme par exemple brise-lames, etc..
4. Un tirage au sort séparé des places doit être fait pour chaque jour de compétition, soit à la réunion des capitaines ou bien jour par jour si nécessaire.

B. Catégories de pêcheurs

1. Seniors
2. Dames
3. Masters (≥ 55)
Les compétiteurs de Bord de Mer qui auront de 55 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année du Championnat pourront participer en tant que Masters.
4. Jeunes (U21) (garçons et filles) (17 – 21 ans)
5. Juniors (U16) (garçons et filles) (12 – 16 ans)
 - Les compétiteurs de Bord de Mer qui auront de 12 à 16 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année du Championnat pourront participer en tant que U16.
 - Les compétiteurs de Bord de Mer qui auront de 17 à 21 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année du Championnat pourront participer en tant que U21.
6. Une équipe de club peut être composée de membres des différentes catégories.
7. Une Paire peut être composée de Dames, de Seniors, de Jeunes et Juniors. Au moins un adulte doit faire partie d'une Paire.

C. Composition des équipes

1. Indépendant du pays de résidence, un compétiteur ne peut pêcher que pour sa propre Fédération Nationale.
En cas de nationalités multiples, la nationalité avec laquelle le compétiteur est fédéré (une seule fédération nationale est possible) et sous laquelle il prend part à un Championnat FIPS-M prévaut.
2. Une équipe nationale ou de club qui participe à une compétition FIPS/M devra être composée de cinq pêcheurs ou au moins de quatre pêcheurs.
3. Dans une compétition « Paires », seulement 3 paires par nation sont autorisées.

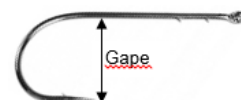
4. Dans une compétition « Clubs », 2 clubs au maximum par nation + le club gagnant de l'année précédente peuvent participer.
5. Dans une compétition « Masters », 2 équipes au maximum par nation peuvent participer.
6. Les Paires sont considérées comme 1 Unité de pêcheurs pour le tirage au sort des places, la distribution des appâts et le classement journalier et final.
7. Les noms des membres d'une équipe doivent être communiqués par écrit à l'organisateur au moins 30 jours avant le début du Championnat FIPS/M .
8. Des changements éventuels de la liste d'enregistrement doivent être communiqués aux représentants de la FIPS/M et à l'organisateur le soir de l'arrivée des équipes, c'est-à-dire la veille de la réunion des capitaines.
9. Avant le début de la réunion des capitaines, chaque capitaine doit vérifier et signer que la liste des compétiteurs et du réserve est correcte et dans le bon ordre.
10. Il est possible de remplacer un membre de l'équipe avant le début de chaque jour de compétition. Le remplacement doit être communiqué par écrit au jury international la veille du jour de compétition.
11. Le capitaine de l'équipe peut remplacer un membre de son équipe par le compétiteur de réserve. Ce changement doit se dérouler dans les règles du temps fixées lors de la réunion des capitaines.
12. Les remplacements peuvent se faire uniquement avec le pêcheur de réserve figurant dans la liste d'enregistrement.

D. Directives générales pour la Pêche sur la plage, Pêche dans les Rochers, Pêche à partir d'Installations portuaires et Pêche au Flotteur.

1. Pour toutes les disciplines, l'utilisation d'un portable ou autre transmetteur ou détecteur (GPS) par le compétiteur est interdit. Le Capitaine/Réserve peut utiliser un portable ou autre moyen de communiquer en dehors de la zone de pêche du compétiteur.
2. Si pour une raison justifiée (malaise ou autre) un compétiteur veut utiliser son portable il doit demander la permission au commissaire ou au délégué FIPS-M.
3. Les compétiteurs ont uniquement le droit de communiquer avec leur capitaine ou commissaire durant la compétition.
4. Le pêcheur et le capitaine doivent s'informer et se familiariser avec les tailles légales des poissons et des dispositions de protection de certaines espèces.
5. Les compétiteurs doivent respecter les poissons et les manipuler avec attention.
6. L'organisateur peut disposer des poissons comme bon lui semble.
7. Pour les compétitions « Paires », chaque pêcheur est responsable de sa propre canne et de l'action de pêche effectuée avec celle-ci.

E. Pêche sur la Plage

1. L'utilisation d'une canne munie d'un moulinet est obligatoire.
2. Une seule canne peut être utilisée. Elle peut être tenue en main ou posée sur un porte-canne.
3. La longueur maximale de la canne permise est de 5 mètres. La canne doit avoir au moins trois anneaux sur le blank et un anneau de pointe.
4. Le choix des moulinets est libre mais ils ne doivent pas être motorisés.
5. La ligne principale peut être monofilament ou tresse.
6. Seulement des hameçons simples (tout genre) sont permis.
Pour la Méditerranée, les hameçons doivent avoir une ouverture (gape) d'au moins 5mm, pour toutes les autres mers les hameçons doivent avoir une ouverture (gape) minimale de 7mm.
Tout compétiteur utilisant ou étant en possession d'hameçons non corrects pendant ou après la compétition sera disqualifié.
7. Les bas de lignes peuvent être munis de trois hameçons simples au maximum.
8. L'assemblage du bas de ligne ainsi que des matériaux sont libres. Il est permis d'utiliser des dispositifs attirants comme p.ex. des cuillères brillantes, perles flottantes ou non-flottantes colorées (Taille maximale 15 mm), plumes colorées ou parties fluorescentes sur le fil de l'hameçon (pas sur le corps du bas de ligne).
Trois perles flottantes par bas de ligne sont permises. (Le fil d'hameçon est la partie du bas de ligne avec un hameçon). L'utilisation d'hameçons coulissants est interdite.
9. Les hameçons doivent être munis d'appâts fournis par l'organisateur.
10. La préparation des appâts avant la compétition doit se faire loin de la mer ; en haut de la zone de pêche du compétiteur.
11. L'utilisation d'additifs pour les appâts (comme colorants ou odorants) n'est pas permise.
12. Le délégué FIPS-M a le droit de prendre des échantillons pour analyse et de contrôler l'équipement du compétiteur y compris sa boîte de matériel.
13. Le nombre de cannes de réserve est libre. Les cannes de réserve doivent être positionnées à l'arrière de l'espace de pêche du compétiteur avec les pointes dans la direction opposée à la mer. Elles peuvent être préparées avec la ligne principale jusqu'à l'émérillon d'attache du bas de ligne.
14. Le nombre de bas de lignes préparés avec appâts est illimité.
15. Les portes cannes ne doivent pas être positionnés dans l'eau. Ils doivent être installés au milieu de la zone de pêche du compétiteur.
16. Pour lancer ou ramener un poisson, le compétiteur peut entrer dans l'eau jusqu'à hauteur des genoux.
17. Pour ramener un gros poisson le compétiteur peut entrer dans le poste voisin. Le pêcheur voisin ne doit pas déranger le pêcheur dans son action.
18. Le lancer est permis à partir de toutes les places du poste du pêcheur par contre est défendu si un commissaire ou un autre pêcheur se trouve devant le pêcheur.



19. Les lancers doivent se faire droit au devant du poste du pêcheur. Dans des circonstances exceptionnelles (vents ou courants très forts) le lancer peut se faire en amont, sous réserve de ne pas déranger d'autres pêcheurs.
20. Le lancer pendulaire ou autre technique de lancer vigoureuse et dangereuse avec un arraché renforcé adapté est autorisé.
30 lb (13,6 kg) minimum pour un 3 oz (85 g) poids
40 lb (18,1 kg) minimum pour un 4 oz (113 g) poids
50 lb (22,7 kg) minimum pour un 5 oz (141 g) poids
60 lb (27,2 kg) minimum pour un 7 oz (198 g) poids
70 lb (31,8 kg) minimum pour un 8 oz (227 g) poids
21. Le choix des poids est libre toutefois il ne peut pas être inférieur à 50 grammes. Lors de conditions météorologiques extrêmes il faut utiliser des poids plus lourds voire des poids à grappins pour ne pas déranger les compétiteurs voisins.
22. Les poissons capturés doivent être stockés dans un bac rempli d'eau de mer fraîche jusqu'à vérification par le commissaire. En cas de désaccord sur une longueur ou sur une espèce, la décision finale sera prise par le délégué FIPS-M.
23. Les poissons en dessous de la taille légale et les poissons pris lors d'une compétition "Catch and Release" doivent être remis à l'eau à l'endroit de capture après vérification par le commissaire.
24. Les poissons comptant pour le classement doivent avoir au moins un hameçon dans la bouche.
25. Si un poisson est pris par un hameçon dans la bouche et un autre hameçon d'un autre compétiteur dans le corps, le poisson comptera pour le pêcheur dont l'hameçon se trouve dans la bouche. Si un poisson est pris par deux hameçons dans la bouche par deux compétiteurs différents, il ne comptera pas pour le classement. Si deux compétiteurs ramènent des lignes emmêlées avec un ou plusieurs poissons il faut attendre le commissaire ou le délégué FIPS-M pour vérifier à qui appartiennent le ou les poissons.
26. Pendant la compétition le compétiteur peut ramener sa ligne rapidement ou lentement, mais l'action consistant à tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne est strictement défendu et entraîne la disqualification.
27. A la fin de l'épreuve, le compétiteur doit récupérer sa ligne rapidement à moins qu'il soit en train de ramener un poisson pris juste avant l'arrêt de l'épreuve.
28. En cas de rupture de la ligne quand le poisson est déjà sur la plage, il compte pour le classement. Si la ligne casse quand le poisson est encore dans l'eau, il ne comptera pas pour le classement.
29. Seul lors du gaffage d'un poisson, le commissaire, le capitaine de l'équipe, le pêcheur réserve ou les concurrents voisins peuvent entrer dans l'eau pour aider.
30. L'autorisation pour quitter pour un bref délai la zone de compétition peut être donnée par le commissaire. Dans ce cas la ligne doit être sortie de l'eau.
31. A la fin de la compétition le concurrent doit ramener immédiatement sa ligne et rester dans la zone de pêche jusqu'à ce que le commissaire ait contrôlé le résultat final et que les cartes ont été signées par le commissaire et lui-même.
32. En cas de contestation, ceci doit être immédiatement marqué sur la carte du compétiteur et signé par le commissaire et le compétiteur. Cette carte doit être remise à l'organisateur du championnat.

33. Les poissons qui vont être amenés pour la pesée doivent être mis dans un sac scellé fourni par l'organisateur. Le nom du compétiteur ainsi que son numéro doivent être solidement attachés à ce sac..
34. Lorsque le déroulement d'un concours se fait dans l'obscurité, le concurrent doit se munir d'une source lumineuse. Le faisceau lumineux ne doit pas être dirigé vers les concurrents voisins ou en direction de la mer.
35. L'utilisation d'appâts autres que ceux fournis par l'organisation entraînera la disqualification.
36. L'utilisation d'équipements non autorisés mènera à la disqualification.
37. Les équipements pour sortir un poisson de l'eau tel gaffes ou épuisettes sont permis.
38. Lorsque la zone de pêche d'un compétiteur se révèle à être inapte pour pêcher, par exemples dû à des obstacles comme des filets ou autres, il peut faire une demande écrite au cours de la 1^{re} heure de pêche pour être déplacé dans la zone de réserve à la fin de son secteur. Mais il doit rester à sa place initiale pour la première heure. Les poissons capturés au cours de cette heure compteront pour le classement. Dans des cas exceptionnels, par exemple concernant la sécurité, le délégué FIPS-M peut autoriser un déplacement pendant toute la période de compétition.
39. En cas d'intempéries graves ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur peut arrêter la compétition.
Si l'arrêt a lieu avant la mi-temps de la compétition, le classement est annulé et, si possible, une manche de remplacement doit être prévue.
Si la compétition est arrêtée après la mi-temps, le résultat est valide.

F. Pêche dans les Rochers

Les règlements précédants (E) sont aussi valables pour la Pêche dans les Rochers avec les exceptions ou règlements spéciaux suivants :

1. La pêche peut se faire en mi-eau, au fond de l'eau ou à la surface.
2. Avec l'accord du compétiteur voisin, le lancer en amont, dans le vent ou dans le courant, est permis.
3. L'utilisation d'une épuisette est permise. Elle peut être prêtée pour un bref moment à un autre compétiteur. La sortie du poisson doit être faite sans l'aide d'un autre compétiteur. Le commissaire est autorisé à aider le pêcheur pour sortir un poisson.
4. Des lancers d'entraînement avec une ligne munie uniquement d'un plomb sont permis avant le début de la compétition.
5. Un compétiteur qui est en train d'amener un poisson a priorité. Les autres compétiteurs doivent respecter cette situation.
6. Le compétiteur doit veiller à sa propre sécurité et à celle des autres. Il doit faire attention aux marées, courants ou vagues déferlantes. Des souliers antidérapants sont conseillés. Il doit prendre toutes les précautions de sécurité nécessaires.
7. Deux équipes à trois compétiteurs d'une nation, région ou club peuvent participer à ce type de compétition. Le compétiteur doit avoir au moins 16 ans.

G. Pêche à partir d'installations portuaires

Les règlements pour cette discipline sont les mêmes que pour la Pêche dans les Rochers (F) avec la différence que l'organisateur doit donner des précisions sur le type d'installations portuaires tel jetée, mole, viaduc, extrême hauteur, etc. .

H. Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires

Les règlements précédents (E) sont aussi valables pour la Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires avec les exceptions ou règlements spéciaux suivants :

1. Possibilité de pêcher avec ou sans moulinet.
2. L'utilisation de filoches est obligatoire.
3. On peut pêcher avec seulement une canne d'une longueur maximale de 8 mètres. Il est possible d'avoir plusieurs cannes de réserve montées avec bas de ligne à sa disposition.
4. Un seul hameçon par bas de ligne est permis (les hameçons doivent avoir une ouverture (gape) d'au moins 5mm pour toutes les mers).
5. Seulement l'utilisation des appâts et de l'appâtage fournis par l'organisateur est permis.
6. Trois équipes formées par 5 compétiteurs (+ réserve et capitaine) par nation sont autorisées. Les compétiteurs doivent avoir au moins 16 ans.
7. Les équipes nationales ou de clubs sont équivalents pour le classement.

I. Classement

Pour chaque jour de compétition, des classements séparés individuels et des classements par équipes doivent être faits.

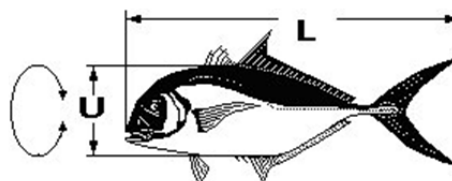
1. Classement par Poids:

- Un (1) gramme correspond à un (1) point.
- Le nombre de poissons et le poisson le plus lourd doivent être enregistrés chaque jour pour être utilisés en cas d'égalité.

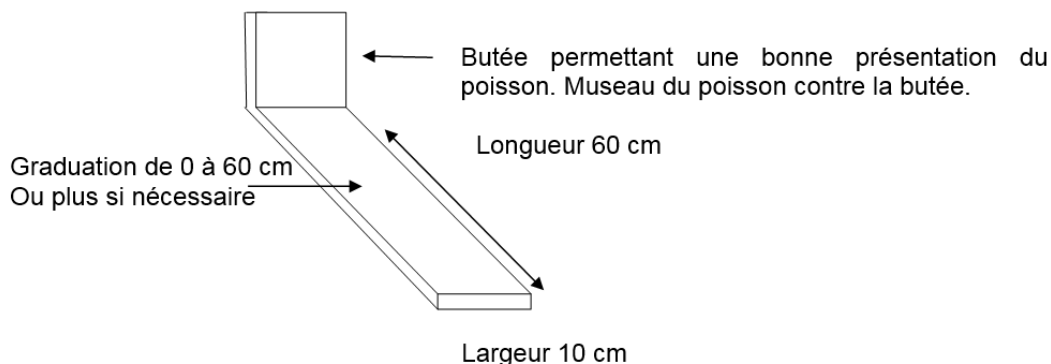
2. Classement par Longueur:

- Pour chaque poisson ayant la taille légale 10 points
- Pour chaque centimètre (1 cm) 1 point
- Chaque centimètre commencé est arrondi vers le haut 1 point
- Le nombre de poissons et le poisson le plus long doivent être enregistrés chaque jour pour être utilisés en cas d'égalité.
- Seulement le commissaire est autorisé à mesurer les poissons. En cas de désaccord le délégué FIPS-M prendra la décision finale.
- La longueur est mesurée sur une surface plate à partir de la pointe de la bouche jusqu'à la nageoire caudale (voir figure).

Position de prise de mesure



Le schéma qui définit les dimensions de la pige (latte de mesure) à utiliser par les organisateurs pour vérifier la taille des poissons.



3. Classement par Points "Catch and Release":

- Les points attribués à chaque espèce ou groupe doivent être clairement publiés dans les spécifications.
- Le plus grand nombre de points obtenus par un pêcheur déterminera l'ordre de classement.
- Le nombre de poissons de chaque catégorie de points doit être enregistré pour une utilisation éventuelle en cas d'égalité.

4. Classement journalier

- a. Le classement journalier individuel (paire) est donné par le classement d'un pêcheur (d'une paire) dans son secteur, comparé au classement identique des autres pêcheurs (paires) des autres secteurs.
- b. Le classement des quatre meilleurs pêcheurs d'une équipe (2 meilleures paires) compteront pour le classement journalier par équipe.
- c. Dans le cas où il y a des secteurs avec moins de pêcheurs (paires) que d'autres, le classement individuel journalier sera calculé sur le secteur avec le moins de pêcheurs (paires). Les derniers compétiteurs des secteurs avec un plus grand nombre de pêcheurs seront classés à la même position que le dernier des secteurs avec moins de compétiteurs (voir exemple ci-dessous).

Exemple:

Classification par secteur

Secteur A (5 pêcheurs)	Secteur B (5 pêcheurs)	Secteur C (4 pêcheurs)	Secteur D (4 pêcheurs)	Secteur E (5 pêcheurs)
1 3500 p	1 4100 p	1 3550 p	1 3800 p	1 4000 p
2 3400 p	2 3500 p	2 3300 p	2 3700 p	2 3600 p
3 3300 p	3 3200 p	3 3250 p	3 3600 p	3 3400 p
4 3100 p	4 2900 p	4 3000 p	4 3150 p	4 3200 p
5 2600	5 2800			5 3050

Classement individuel:

1. B1 (1^{er} dans son secteur)
2. E1 (1^{er} dans son secteur)
3. D1 (1^{er} dans son secteur)
4. C1 (1^{er} dans son secteur)
5. A1 (1^{er} dans son secteur)
6. D2 (2^e dans son secteur)
7. E2 (2^e dans son secteur)
8. B2 (2^e dans son secteur)
9. A2 (2^e dans son secteur)
10. C2 (2^e dans son secteur)
11. D3 (3^e dans son secteur)
12. E3 (3^e dans son secteur)
13. A3 (3^e dans son secteur)
14. C3 (3^e dans son secteur)
15. B3 (3^e dans son secteur)
16. E4 (4^e dans son secteur)
17. D4 (4^e dans son secteur)
18. A4 (4^e dans son secteur)
19. E5 (5^e dans son secteur)
20. C4 (4^e dans son secteur)
21. B4 (4^e dans son secteur)
22. B5 (5^e dans son secteur)
23. A5 (5^e dans son secteur)

- d. Pour la Méditerranée une taille minimale de 12cm et pour toutes les autres mers une taille minimale de 15 cm est requise pour tous les poissons dont la taille légale n'est pas définie.
- e. Pour tous les poissons n'ayant pas la taille légale, l'organisateur a l'option d'attribuer un (1) point/gramme par poisson. Le nombre de ces poissons n'est pas considéré dans le classement final.

5. Classement final

- a. Le classement final individuel est déterminé par les résultats journaliers.
- b. Le classement final par équipe est déterminé par leurs résultats journaliers.
- c. Les compétiteurs qui n'ont pas participé tous les jours seront listés avec leur résultats journaliers respectifs à la fin du classement.
- d. Le pêcheur de réserve qui a participé chaque jour de la compétition à la place de différents compétiteurs n'est pas admis au classement général final individuel.

6. Cas d'égalités au Classement

Classement individuel journalier

- S'il y a égalité le pêcheur (paire) qui a capturé le plus grand nombre de poissons sera classé premier.
- Et après le pêcheur (paire) avec le poisson le plus lourd/le plus long est à considérer pour un classement au poids/longueur.
Pour une pêche en « catch and release » (système à points), le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée est à considérer.

Exemple:

	Nombre de poissons: valeur 1 point	Nombre de poissons: valeur 2 points	Nombre de poissons: valeur 3 points	Nombre de poissons: valeur 4 points	Nombre de poissons: valeur 5 points	Nombre de poissons: valeur 6 points	Total de points	Total du nombre de poissons	Classement
Pêcheur 1	1	3	0	8	1	1	50	14	1
Pêcheur 2	0	3	1	9	1	0	50	14	3
Pêcheur 3	1	2	1	8	2	0	50	14	2

- Si après ces considérations, il y a encore égalité, les compétiteurs sont à mettre à la même place au classement.

Classement journalier par équipe

- S'il y a égalité au classement journalier par équipes, l'équipe qui aura obtenu pour les 5 pêcheurs (3 paires) le plus grand nombre de points, ou le poids total le plus important, sera classée première.
- Après le plus grand nombre de poissons, total des 5 pêcheurs (3 paires), est à considérer.
- Et après, le poisson le plus lourd/le plus long des 5 pêcheurs (3 paires) de l'équipe est à considérer. Pour une pêche en « catch and release » avec un système à points, le plus grand nombre de poissons (pour les 5 pêcheurs), avec la valeur la plus élevée est à considérer (voir exemple ci-dessus).
- S'il y a encore égalité, les équipes sont à mettre à la même place au classement.

Classement individuel final

- S'il y a égalité au classement individuel final, le pêcheur (la paire) qui a obtenu lors des classements journaliers les meilleurs classements sur tous les jours de la compétition sera premier.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Meilleures places	Classement
Pêcheur 1	1	3	4	8	1 ; 3	2
Pêcheur 2	2	4	2	8	2	3
Pêcheur 3	5	2	1	8	1 ; 2	1

- S'il y a encore égalité, le plus grand nombre de poissons capturés sur tous les jours de compétition sera considéré.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Nombre de poissons	Classement
Pêcheur 1	1	2	3	6	45	2
Pêcheur 2	2	3	1	6	30	3
Pêcheur 3	3	1	2	6	47	1

- Si après ces considérations il y a encore égalité, on retient pour le classement le poisson le plus lourd/le plus long ou pour un classement à points, le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée.

Classement final par équipes

- S'il y a égalité au classement final par équipes, la meilleure place sera attribuée à l'équipe (nation) qui a obtenu sur tous les jours de la compétition le meilleur classement journalier par équipe.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Meilleures places	Classement
Team 1	1	3	4	8	1 ; 3	2
Team 2	2	4	2	8	2	3
Team 3	5	2	1	8	1 ; 2	1

- Si après, il y a encore égalité, on retient pour le classement le plus grand nombre de points/poids (somme pour les 5 participants (3 paires) sur tous les jours de compétition).
- Si après, il y a encore égalité, on retient pour le classement le plus grand nombre de poissons ayant la taille légale (somme pour les 5 participants (3 paires) sur tous les jours de compétition).
- S'il y a encore égalité, l'équipe (5 pêcheurs ; 3 paires) qui aura pris le poisson le plus lourd/long sera classée première.
Pour une pêche en « catch and release » on retient le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée, capturés par les 5 pêcheurs (3 paires) pendant tous les jours de compétition.

7. Classement des pêcheurs (et des équipes) sans poissons

- Pour les compétiteurs (paires) sans poissons, la formule ci-dessous est utilisée pour le classement journalier individuel.

Somme des places non-attribuées divisée par le nombre de pêcheurs (paires) sans poissons (arrondi vers le haut).

Exemple 1:

55 pêcheurs au total : 48 ont pris des poissons - 7 sans poissons

→ 1- 48 (classement normal)

Somme des places non-attribuées: $49+50+51+52+53+54+55 = 364 / 7 = 52$

Chacun de ces 8 pêcheurs sans poissons aura la place (rank): 52

Exemple 2:

45 pêcheurs au total: 23 ont pris des poissons - 22 sans poissons

1- 23 (classement normal)

Somme des places non-attribuées: $24 \text{ à } 45 = 759$ divisé par $22 = 34,5$

Chacun de ces 22 pêcheurs sans poissons aura la place (rank) : 35

- Si tous les compétiteurs d'une équipe n'ont pas pris de poissons, l'équipe aura la place de la dernière équipe ayant pris des poissons + 1.

8. Compétitions en Paires

- a. Un maximum de 3 Paires par pays peuvent participer. Les deux meilleures paires comptent pour le classement général par nation.
- b. Les Paires individuelles peuvent participer. Elles compteront seulement pour le classement individuel (paire), pas pour le classement général par nation.

9. Generalités pour le classement

- a. Pénalités: Un compétiteur qui essaye de faire enregistrer des poissons en dessous de la taille légale est pénalisé sauf si le poisson a été préalablement accepté par le commissaire.
 - Un pêcheur qui essaye de faire enregistrer un poisson n'ayant pas la taille légale sera pénalisé de 10 points par poisson pour un système longueur/points.
 - Pour un système à poids la pénalité sera de 1lbs. Ou bien 0,500 kg pour chaque poisson en dessous de la taille légale.
 - Dans une compétition Catch & Release seulement le commissaire a le droit de mesurer un poisson ; ainsi il n'y aura pas de pénalités
- b. Si un poisson a été mesuré et accepté par le commissaire, un contrôle n'est plus nécessaire, sauf en cas d'une erreur évidente:
 - Cas de contestation, annoncé au moment du contrôle à la plage.
 - Cas d'erreur d'identification de l'espèce.
- c. Si un poisson contesté a été marqué sur la carte d'enregistrement et amené séparément au Jury International, le délégué prendra la décision finale si le poisson est valide ou non.
- d. Les compétiteurs qui plient bagages et quittent la zone de pêche avant la fin de la compétition sans la permission du commissaire seront disqualifiés.
- e. Cas de disqualification: Dans le cas de disqualification d'un compétiteur, le résultat d'équipe sera déterminé avec les résultats des quatre compétiteurs restants. S'il y a moins de quatre compétiteurs restants, l'équipe sera disqualifiée du résultat d'équipe de ce jour. Les compétiteurs restants seront uniquement considérés pour le classement individuel.
- f. Si les prises ont été perdues par la faute de l'organisateur avant d'être pesées, on prends le poids moyen de tous les poissons pris dans ce secteur et on multiplie ce poids par le nombre de poissons enregistrés sur la fiche du compétiteur.

J. Résultats et Trophées

1. Les résultats, signés par les délégués FIPS-M, doivent être publiés chaque jour.
2. Au moins deux heures avant la proclamation des résultats finaux d'une compétition, une liste du classement de tous les compétiteurs et de toutes les équipes doit être publiée. Une copie de cette liste doit être envoyée au secrétaire général de la FIPS-M.
3. Pour les Championnats du Monde ou Championnats Continentaux, trois médailles pour individuels et trois médailles pour les équipes seront fournies par FIPS-M.
Les médailles pour équipes seront données aux compétiteurs y compris le compétiteur de réserve et les capitaines.
Les médailles pour le classement individuel seront données aux trois premiers.
4. D'autres trophées, par exemple pour le plus grand nombre de poissons, le poisson le plus lourd ou autres, peuvent être données par l'organisateur.

K. Protestation

Pour la Pêche en Bord de Mer les règlements suivants sont de vigueur: Chapitre "D - Paragraphe "10.01"

10.01 Avec chaque protestation il faut remettre au jury international un droit de protestation de 100. € ou dans la valeur équivalente monétaire du pays organisateur.

Le jury doit se réunir 1 heure au plus tard après la proclamation des résultats et prendre après 1 heure de délibération une décision qui est à respecter par chacun.

La décision du jury international doit être retenue par écrit et remise par le jury au secrétaire général FIPS/M.

Le demandeur de protestation, les personnes en cause et la direction de compétition doivent, s'il est nécessaire ou possible, être entendu par le jury.

La décision du jury international doit être conforme aux statuts de la FIPS/M, aux dispositions générales et des règlements de compétition de la FIPSM, à l'organisation et aux accords de la hiérarchie indiquée.

Si on donne lieu à la protestation, un membre du jury doit de suite rendre le droit de protestation au demandeur et la direction de compétition doit prendre les mesures nécessaires ou le cas échéant faire des modifications.

S'il y a refus de la protestation, le jury doit faire parvenir le droit de protestation sur le compte de la fédération international FIPS/M.

La décision du jury est à proclamer.

A titre exceptionnel et dans le cas où le Jury ne peut résoudre le problème posé, il appartiendra au Bureau Directeur de la FIPS-Mer de prononcer une sentence allant jusqu'à la disqualification d'une équipe voire d'une nation. Les conséquences pécuniaires d'une telle décision ne pourront être opposées à la FIPS-Mer et devront être supporté par l'organisateur de la compétition.

De même lorsqu'une équipe quitte la compétition sans avoir émis de protestation en bonne et due forme auprès du Jury, les conséquences pécuniaires seront à sa propre charge ou à la charge de la nation qu'elle représente.

Dans ce cas, la Fédération concernée ne pourra prétendre faire participer une équipe l'année suivante dans la discipline en cause